

COMMUNE D'OSENBACH

Département du Haut-Rhin

ARRETE 2026 - 23

PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER

PARKING DU STADE DU HEIDENBERG

Le Maire de la commune d'Osenbach,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande du FCWO

Considérant la nécessité de réquisitionner le parking du stade du Heidenberg pour le bon déroulement de la marche gourmande ;

- Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking du stade du Heidenberg du samedi 27 juin 2026 8h00 au dimanche 28 juin 2026 à 20h00.

Article 2. Toute signalisation nécessaire, conforme à la législation en vigueur et visible de jour comme de nuit sera mise en place par le FCWO.

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Rouffach
- M. le Directeur des Brigades Vertes
- M. le Chef du Groupement Centre - SDIS
- M. le Président du FCWO
- Camping
- Archives de la Mairie

Osenbach, le 13 avril 2026

Le Maire

David GOLLENTZ



Mis en ligne sur le site www.osenbach.fr le 13/04/2026